

Nouvelles du



Portraits croisés

Marilyn Jacquet présente Pascaline Rey



Pascaline Rey et Marilyn Jacquet.

Pascaline Rey est née le 14 mars à Lausanne. Elle a effectué sa scolarité à L'Auberson et à Sainte-Croix.

En 1996 Pascaline entreprend un apprentissage de vendeuse au Val-de-Travers dans une boulangerie à Couvet, ensuite elle travaille en tant que vendeuse à la Coop de ce même village pour plus tard demander sa mutation à Sainte-Croix.

Dans le courant de l'année 2006 Pascaline postule au Centre de soins et de santé communautaire dans le service de cafétéria où elle apprécie le contact avec les résidents.

Aujourd'hui mariée et maman de deux enfants avec lesquels elle partage beaucoup d'activités : piscine, vélo, promenade, Pascaline est une maman épanouie.

Marilyn Jacquet

La professionnalisation des métiers dans le domaine de la santé

Depuis quelques années, les Etablissements médico-sociaux (EMS), les Centres d'Accueil Temporaire (CAT), ainsi que les hôpitaux adoptent une organisation centrée sur les bénéficiaires, qui prend en compte l'ensemble des besoins physiques, psychiques, sociaux, culturels et spirituels des personnes confiées. Ce modèle nécessite un mode de fonctionnement décloisonné qui débouche sur une organisation du travail privilégiant l'interdisciplinarité.

Certains métiers dans le ménage ou la restauration ont tendance à disparaître au profit de nouvelles formations qualifiantes CFC/AFP, décrites ci-après. Les formations d'infirmier-ère niveau 1 et 2, infirmier-ère

assistant-e sont également remplacées par des filières HES (haute école spécialisée) avec un rôle d'expertise prépondérant.

Afin d'assurer une prise en charge adéquate, de nouveaux métiers se sont développés, notamment :

– **Assistant-e en soins et santé communautaire CFC (ASSC)**, dont les activités principales sont les soins et l'assistance dans la vie quotidienne, ainsi que les actes médico-techniques (selon les consignes du personnel infirmier).

– **Assistant-e socio-éducatif-ve CFC (ASE)**, dont les activités principales sont l'aide dans les actes quotidiens

de la vie ainsi que l'organisation d'activités sociales, éducatives et culturelles.

– **Gestionnaire en intendance CFC (GEI)**, métier polyvalent et transverse qui recouvre le secteur de l'hôtellerie-restauration. Des activités riches et variées telles que des techniques de nettoyage, de l'alimentation, de la restauration en passant par l'accueil et l'administration sont étudiées.

Et récemment, une nouvelle formation de deux ans, validée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) a vu le jour :

– **Aide en soins et accompagnement AFP (ASA)**. Ce métier concerne le milieu ambulatoire, hospitalier ou

les lieux de vie et apporte un soutien aux personnes, de tous âges, ayant besoin d'aide dans la maîtrise de leur quotidien.

Les professionnels concernés assurent des tâches de soins et d'accompagnement selon le mandat qui leur est confié. Ils soutiennent les clients dans leurs activités quotidiennes. Ils exécutent des tâches d'intendance. Ils accomplissent des tâches administratives et logistiques simples en relation avec leur domaine d'activité.

Le CSSC proposera trois places d'apprentissage ASA à la rentrée d'août 2015. A ce jour, le CSSC forme seize apprentis dans les métiers ci-dessus, de même qu'en qualité

d'assistant-e médical-e, de cuisinier-e et d'employé-e de commerce.

Ces formations apportent des réponses au système de santé qui a besoin de professionnels qualifiés pour une prise en charge optimale des résidents – patients – clients – bénéficiaires du CAT (Centre d'Accueil Temporaire).

Les rôles de chaque professionnel sont définis et intégrés à une vision globale transverse dont l'interdisciplinarité et les échanges composent le socle. Les services de santé sont tenus d'appliquer les standards de qualité reconnus. Travailler dans un hôpital, EMS ou CAT sans formation devient difficile ; tant les compétences

individuelles que celles d'équipe sont désormais privilégiées.

Les métiers évoluent, les besoins en compétences changent, afin de contribuer à l'employabilité des collaboratrices-teurs et ainsi favoriser leur épanouissement. Le CSSC encourage et soutient la formation sous toutes ses formes. Pour rester en adéquation avec le marché du travail, il est également important de se former tout au long d'une carrière professionnelle.

Les descriptifs complets des formations susmentionnées sont disponibles sur le site <http://www.orientation.ch>.

Renate Stauffer

**Nouvelles
du CSSC**

Sur le chemin de la construction du nouvel EMS

Dans le dernier message concernant le dossier en titre, il était fait allusion à une opposition de voisinage qui pouvait empêcher l'obtention du permis de construire.

Deux séances de conciliation ont été nécessaires pour obtenir un consensus. Parfaitement organisées et présidées par une délégation municipale, elles ont débouché sur le retrait de l'opposition, moyennant le déplacement de dix mètres vers l'Ouest de l'implantation initiale du bâtiment. C'est un soulagement pour les deux parties, même si cela nécessite – eh oui – une mise à l'enquête complémentaire avec les délais légaux usuels.

Autre bonne nouvelle: avec l'aide efficace de l'exécuteur testamentaire de la hoirie Rousselet, le Centre de soins et de santé communautaire a pu signer une convention avec les propriétaires de la parcelle où est prévue la construction de l'Établissement médico-social, convention stipulant que plus rien ne s'opposait à l'achat des 6430 m² légalisés en zone hospitalière et que le reste initialement prévu comme future éventuelle extension – soit 7909 m² – pourra faire l'objet d'un achat lorsque cette zone sera légalisée à vocation hospitalière ou assimilée.

La Commission de projet et de construction a également adjugé un premier bloc de travaux – terrassement, aménagements extérieurs, génie civil gros œuvre, génie civil route, étanchéité toiture plate, lustrerie, lustrerie de secours, chauffage, ventilation, installations sanitaires – qui fera l'objet prochainement d'une publication dans la Feuille des Avis Officiels.

Signalons enfin l'effort important fait par la Commune de Sainte-Croix dont la Municipalité soumettra à son Conseil communal trois préavis qui seront discutés lundi 27 octobre 2014 :

– des travaux d'infrastructure (mise

en place du système séparatif jusqu'à La Sagne et extension du domaine public),

– exonération des taxes communales et

– garantie momentanée du budget de fonctionnement du cabinet de groupe sur le site de l'avenue des Alpes.

Hugues Gander,
président de la Commission de
Projet et de construction

*Image de synthèse du
futur EMS.*

